

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1387

12 juin 2013

SOMMAIRE

4ART S.A.	66533	Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	66531
Alfamar Investments S.à r.l.	66576	Fall Co 1 S.à r.l.	66564
All Properties Ventures S.A.	66576	Flint Group Investments S.à r.l.	66535
Arcelormittal Foundation	66538	Fortezza Holdings S.à r.l.	66530
Arcelor Mittal Foundation	66538	Glacis-Immo S.à r.l.	66531
Auberge Mary S.à r.l.	66536	Harting Führungs AG	66534
Capital Guidance (Luxembourg) S.A.	66531	H.I.G. Luxembourg Holdings 32 S.à r.l. ...	66532
CHÂTEAU D'URSPÉLT, Famille F. Lodo- mez SA	66532	Industrial Lending 1	66551
Déco-Color	66534	Landinvest S.à r.l.	66533
Déco Plâtre S.à r.l.	66534	LAURENTY Luxembourg S.à r.l.	66533
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	66532	Lavenden Investments S.A.	66541
Deka Rue Cambon S.à r.l.	66532	LB LUX RE Holding S.à r.l.	66533
Diafor S.A.	66530	Lumesse International S.à r.l.	66533
Dinob Sàrl	66530	LuxCo 118 S.à r.l.	66532
Discovery Medical Holdings S.A.	66530	M3 Architectes S.A.	66535
Domus Residential S.à r.l.	66534	Martin Presse S.à r.l.	66536
Ecore Transport Luxembourg S.à r.l.	66574	M.F. Holdings s.à r.l.	66535
EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l.	66535	M.F. Holdings s.à r.l.	66536
Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A.	66536	ML Whitby Luxembourg	66538
ESP.L	66531	Rex Parent S.A.	66575
Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	66531	Sword Group SE	66535
		V.W. Investments S.à r.l.	66530
		YLD Ventures S.A.	66534

Diafor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 109.881.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052561/10.

(130064689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Dinob Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2013.

Référence de publication: 2013052562/10.

(130064952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Discovery Medical Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.168.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052563/10.

(130064512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

V.W. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.149.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013052307/13.

(130063632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortezza Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013052608/11.

(130064692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052592/10.

(130064876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ESP.L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange.
R.C.S. Luxembourg B 166.161.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013052591/10.

(130064806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Estonia Land Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052593/10.

(130064877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Glacis-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.111.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Brusco
Le gérant

Référence de publication: 2013052649/11.

(130064142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.520.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 38.754.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2013.

Capital Guidance (Luxembourg) S. A
Johannes de Zwart / Fabrice Rota
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013052516/13.

(130065075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

CHÂTEAU D'URSPALT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9774 Ursfelt, Am Schloss.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052526/10.

(130064978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Les comptes annuels au 31.05.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.04.2013.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2013052547/10.

(130064892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Deka Rue Cambon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.220.

Les comptes annuels au 31.05.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.04.2013.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2013052548/10.

(130064737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.216.

Les comptes annuels, pour la période du 11 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052668/11.

(130064313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LuxCo 118 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013052775/13.

(130064705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lumesse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.612.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013052773/10.

(130064308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LAURENTY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wvster.
R.C.S. Luxembourg B 82.014.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052781/10.

(130064478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Landinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 161.842.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052777/10.

(130064473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.451.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB LUX RE Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052784/11.

(130064721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013052338/13.

(130064133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Déco Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Op Blach.
R.C.S. Luxembourg B 69.352.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052557/10.

(130064483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Déco-Color, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Op Blach.
R.C.S. Luxembourg B 42.122.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052558/10.

(130064482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Domus Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.445.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052565/10.

(130064479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Harting Führungs AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.749.

Les Comptes Annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013052689/11.

(130064976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

YLD Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 116.741.

Il résulte d'une résolution prise par l'Administrateur unique en date du 16 avril 2013 que:

- Le siège social est fixé au 44, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013052335/13.

(130063816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052571/10.

(130064701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Flint Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052607/10.

(130065083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 683.966.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 47.258.

Les comptes annuels consolidés de M.F. Holdings S.à r.l. au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052798/11.

(130064154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Sword Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.244.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2013

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, la nomination en qualité de délégué à la gestion journalière, de Monsieur Frédéric GOOSSE, avec adresse professionnelle au 13 rue de la Libération L-5969 Itzig, avec effet à compter de ce jour, pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013052270/13.

(130063639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

M3 Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurch Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 58.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052797/10.

(130064919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052572/10.

(130064149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 683.966.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.258.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052799/10.

(130064155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Martin Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour la société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013052844/13.

(130064219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Auberge Mary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.023.

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée ASTRAGAL S.à r.l., avec siège social à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.271,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Marc KARGER, indépendant, demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss.

2.- Monsieur Marc KARGER, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Madame José GOLDSCHMIT, employée privée, demeurant à L-1319 Luxembourg, 85, rue Cents.

4.- Madame Maria Emilia FERNANDES FITAS, employée privée, demeurant à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss.

Les comparantes sub 3+4) sont ici représentées par Monsieur Marc KARGER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 8 avril 2013.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AUBERGE MARY S.à r.l., avec siège social à L-6868 Wecker, 10 Duchscherstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.023 (NIN 2006 2441 055).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2316 du 12 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1357 du 3 juin 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 213 du 29 janvier 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

Qu'il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 2 avril 2013, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, que les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée ASTRAGAL S.à r.l., préqualifiée, deux cent quinze parts sociales	215
2.- Madame José GOLDSCHMIT, prénommée, cent parts sociales	100
3.- Monsieur Marc KARGER, prénommé, dix parts sociales	10
4.- Madame Maria Emilia FERNANDES FITAS, prénommée, cent soixante-quinze parts sociales	175
Total: cinq cents parts sociales	500

Ensuite les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts sociales, les associés décident d'adapter l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée ASTRAGAL S.à r.l., avec siège social à L-6868 WECKER, 10, Duchscherstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.271, deux cent quinze parts sociales	215
2.- Madame José GOLDSCHMIT, employée privée, demeurant à L-1319 Luxembourg, 85, rue Cents, cent parts sociales	100
3.- Monsieur Marc KARGER, indépendant, demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss, dix parts sociales	10
4.- Madame Maria Emilia FERNANDES FITAS, employée privée, demeurant à L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss, cent soixante-quinze parts sociales	175
Total: cinq cents parts sociales	500»

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Maria Emilia FERNANDES FITAS de son poste de gérante technique de la société et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Madame José GOLDSCHMIT, prénommée, actuellement gérante administrative de la société en tant que gérante unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KARGER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2013. Relation: ECH/2013/690. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049076/75.

(130060004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

ML Whitby Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.872.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour la société ML Whitby Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013052856/11.

(130065028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Arcelormittal Foundation, Fondation,

(anc. Arcelor Mittal Foundation).

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg G 178.

Annual accounts December 31,2012

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following our appointment, we have audited the accompanying annual accounts of ArcelorMittal Foundation (previously Arcelor Mittal Foundation), which comprise the balance sheet as at December 31, 2012 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Governors' for the annual accounts

The Board of Governors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Governors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsability of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to (the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Governors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts,

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of, the financial position of ArcelorMittal Foundation (previously Arcelor Mittal Foundation), as of December 31, 2012, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Report on other legal and regulatory requirements

The management report, which is the responsibility of the Board of Governors, is consistent with the annual accounts.

March 1, 2013.

For Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Vafa Moayed

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

Balance sheet December 31, 2012
(expressed in EUR)

ASSETS	2012	2011
CURRENT ASSETS		
Other debtors	3,078	-
Cash at bank, cash in postal cheque accounts cheques and cash in band	538,083	525,969
TOTAL CURRENT ASSETS	541,161	525,969
PREPAYMENTS AND ACCRUED INCOME	58,898	89,420
(note 4)		
TOTAL ASSETS	600,059	615,389
LIABILITIES	2012	2011
OWN FUNDS (note 3)		
Initial endowment	500,000	500,000
Result brought forward	25,969	10,678
Result for the period	15,192	15,291
TOTAL OWN FUNDS	541,161	525,969
ACCRUALS AND DEFERRED	58,898	89,420
INCOME (note 5)		
TOTAL LIABILITIES	600,059	615,389

Profit and Loss account
For the period ended December 31, 2012
(expressed in EUR)

CHARGES (note 4)	2012	2011
Other operating charges	1,299,308	2,063,260
Interest and similar charges	3,720	1,966
RESULT FOR THE PERIOD	15,192	15,291
	1,318,220	2,080,517
INCOME (note 5)		
Other operating income	1,318,138	2,078,586
Other interest and similar income	82	1,931
	1,318,220	2,080,517

Notes to the annual accounts December 31, 2012

Note 1. General. ArcelorMittal Foundation, hereafter «the Foundation» was formed on April 23, 2007 within the definition of a not for profit foundation as defined by Luxembourg law for an unlimited period of time. On November 30, 2011; «the Foundation» changed its company name from «Arcelor Mittal Foundation» to «ArcelorMittal Foundation».

The Foundation's registered office is established in Luxembourg at 19, avenue de la Liberté.

The financial year of (he Foundation runs from the January 1 to December 31 of each year.

The object of the Foundation is to promote and coordinate the policies of the ArcelorMittal Group in (he following domains: arts and culture, environment, education, sports, community development, health and science.

Note 2. Summary of significant accounting policies.

General principles

The annual accounts have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles and in accordance with the laws and regulations in force in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Main valuation rules

Translation of currencies

The Foundation maintains its accounting records in euro (EUR) and its annual accounts are expressed in this currency. The transactions made in a currency other than EUR are translated into EUR at the exchange rate prevailing at the transaction date, Assets, other than fixed assets, and liabilities denominated in currencies other than the EUR are trans-

lated into EUR at the exchange rate prevailing at the balance sheet date. Realized losses and gains and unrealized losses are taken into account in the profit and loss account,

Bearing of administration and administrative and operating costs

The ArcelorMittal S.A. has committed to bear, directly or through its direct or indirect subsidiaries, through periodic contributions, all of the Foundation's expenses, administrative, operating, or other, including those incurred by projects to be enacted or supported, which cannot be covered by the Foundation's revenue.

Charges

Charges contracted and incurred directly by the Foundation are recorded in the profit and loss account in the relevant period of use of the projects.

Income

Contributions receivable by the Foundation from the ArcelorMittal group in respect of the charges contracted and incurred directly by the Foundation are recorded as income in the profit and loss account at the same rate as the charges to which they relate.

Note 3. Own funds. Arcelor, Société Anonyme and Mittal Steel Company N.V., now merged into ArcelorMittal, Société Anonyme, have provided the Foundation with an endowment of five hundred thousand euro (EUR 500,000), that has been deposited in a bank account opened in the name of the Foundation at its incorporation.

Note 4. Charges. During 2012, the Foundation has committed to fund a total of 10 global projects and 4 initiatives for the ArcelorMittal employees over defined periods of time.

Other operating charges comprise the expenditure incurred on these projects in relation to the year ending December 31, 2012. Amounts paid by the Foundation covering funding periods subsequent to December 31, 2012 are included within prepayments and accrued income. Also included within other operating charges are one ad-hoc contributions made in the context of emergency aid following natural disasters.

Interest and similar charges consists of bank charges incurred by the Foundation during the year.

Any other operating expenditure of the Foundation has been borne directly by the ArcelorMittal group at no charge to the Foundation.

The Foundation does not have any employees.

Note 5. Income. Other operating income consists of the contributions received by the Foundation from the ArcelorMittal group in connection with the operating charges incurred by the Foundation on its projects and emergency aid in relation to the year ending December 31, 2012. Amounts received by the Foundation covering funding periods subsequent to December 31, 2012 are included within accruals and deferred income.

Other interest and similar income consists of interest earned by the Foundation on its bank balance.

During 2012, the Foundation did not receive any donations, subsidies, grants or legacies from third parties other than the ArcelorMittal group.

Note 6. Commitments.

	2012 EUR	2011 EUR
Funding commitments		
At the beginning of the year	89,420	664,601
Additions	1,280,842	2,053,082
At the end of the year	1,370,262	2,717,683
Payments made in relation to:		
- current period	1,221,944	1,963,662
- future periods	89,420	664,601
	1,311,364	2,628,263
Unpaid commitments	58,898	89,420

As described in Note 2, the ArcelorMittal Group will bear the unpaid commitments as and when they fall due.

Annex 2

Foundation Global projects & Activities Budget 2012 & Proposal 2013 (US\$)

Habitat for Humanity	700.000	525.000	80.000	2012: Canada (125k), Mexico (150k), South Africa (125k), Trinidad & Tobago (125k) 2013: South Africa (50k), T&T (30k)
International Baccalaureate	250.000	250.000	0	2012: Kazakhstan

66541

Junior Achievement	70.000	75.000	65.000	2012: Belgium (15k), Russia (13k), South Africa (10k), Spain (13k), Trinidad & Tobago (13k), Fees (11k) 2013: France (18k), South Africa (18k), Ukraine (18k), Fees (11k)
Bone Marrow Donation	50.000	50.000	10.000	2012: Algeria, Brazil, Romania, Spain, Ukraine 2013: Algeria, Romania, South Africa
DON NGO (replacing Most Mira) . . .	20.000	30.000	0	2012: Bosnia, Prijedor
Emergency Aid	100.000	25.000	0	2012: USA, Hurricane Isaac disaster (25k)
Educational Projects	150.000	108.500	20.000	2012: China (63,5k) a school & Liberia (45k) a school 2013: NGO, Butterflies
Euro -Tandem	15.000	15.000	0	
Asnoka	280.000	280.000	0	2012: Argentina (30k), Brazil (34k), Canada (35k), Mexico (65k), South Africa (30k), Venezuela (30k), Fees (56k)
Sencanty Holidays	280.000	205.000	...	2012: Bosnia, Brazil, China, Czech Rep., India, Mexico, Senegal, South Africa, Spain, T&T
Minigrants projects	280.000	280.000	...	
New Year E-Card Contest	25.000	25.000	25.000	
Cents for Thousands	223.682	40.000	20.000	2012: Germany, Italy, South Africa

* Global projects: - 90% reduction vs budget 2012 (-2,223,682 US\$)

- 89% reduction vs actual 2012 (-1,688,500 US\$)

Référence de publication: 2013046606/168.

(130056960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Lavenden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.582.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of March;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Malta "TOMILLOIN INVESTMENTS LIMITED", established and having its registered office in VLT 1171 Valetta, 5/1, Merchants Street (Malta), registered with the MFSA Registry of Companies of Malta under number C 59666,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "LAVENDEN INVESTMENTS S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3rd Friday of the month of May at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or

to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st December 2013.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2014.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "TOMILLOIN INVESTMENTS LIMITED", predesignated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr. Philippe DE PATOUL, private employee, born in Namur (Belgium), on August 19, 1947, residing in B-6700 Toernich, 42, rue d'Udange;
 - Mr. Paul TORI, private employee, born in Lima (Peru), on April 3, 1968, residing in B-1640 Rhode Saint Genèse, 170 Chaussée de la Grande Espinette;
 - Mr. Laurent MULLER, Doctor in economics, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 22, 1980, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
3. The private limited liability company "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80574, is appointed as statutory auditor of the Company.
4. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Paul TORI, prenamed, is appointed chairman of the board of directors.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.
6. The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

La société régie par les lois de Malte "TOMILLOIN INVESTMENTS LIMITED", établie et ayant son siège social à VLT1171 Valetta, 5/1, Merchants Street (Malte), inscrite au MFSA Registry of Companies de Malte sous le numéro C 59666,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "LAVENDEN INVESTMENTS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;

d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;

e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "TOMILLOIN INVESTMENTS LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédestinée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Philippe DE PATOUL, employé privé, né à Namur (Belgique), le 19 août 1947, demeurant à B-6700 Toernich, 42, rue d'Udange;
 - Monsieur Paul TORI, employé privé, né à Lima (Pérou), le 3 avril 1968, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 170 Chaussée de la Grande Espinette;
 - Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
3. La société à responsabilité limitée "MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
4. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Paul TORI, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
6. Le siège social de la Société sera établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2013. LAC/2013/14922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048746/528.

(130059636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Industrial Lending 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.240.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INDUSTRIAL LENDING 1" (the "Meeting"), a public limited liability (société anonyme), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.240, incorporated on 26 March 2013, pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is declared open and is presided by Mr. Geoffrey AREND, employee, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Virginie MICHELS, employee, residing in Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mrs. Séverine HACKEL, Maître en droit, with professional address in Luxembourg (the "Scrutineer").

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").

The chairman declares and requires the notary to act and the Board of the Meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to the present deed and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of Class A and Class B shares, whereby all the existing shares shall become Class A shares.
2. Conversion of the existing shares into four million forty thousand four hundred and four (4,040,404) Class A shares, each in registered form and with a par value of one pence Sterling (£0.01).
3. Amendment of article 4 (Duration) of the articles of incorporation of the Company.
4. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company.
5. Miscellaneous.

The following resolutions are passed:

First resolution

The Sole shareholder decides to create Class A and Class B shares, whereby all the existing shares shall become Class A shares.

Second resolution

The Sole shareholder decides to convert the existing shares into four million forty thousand four hundred and four (4,040,404) Class A shares, each in registered form and with a par value of one pence Sterling (£0.01).

Third resolution

The Sole shareholder decides to amend article 4 (Duration) of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

" **4.1.** The term of the Company shall continue for five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation of the Company, unless terminated at an earlier date in accordance with the provisions of these Articles or any agreement entered into by the Shareholders from time to time or extended pursuant to the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders."

Fourth resolution

The Sole shareholder decides to amend and restate the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "INDUSTRIAL LENDING 1" (the "Company"). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "Shareholders" and in respect of the general meeting of Shareholders, the "General Assembly"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, warrants, options, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The term of the Company shall continue for five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation of the Company, unless terminated at an earlier date in accordance with the provisions of these Articles or any agreement entered into by the Shareholders from time to time or extended pursuant to the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty thousand four hundred and four pounds Sterling and four pence (£40,404.04), represented by four million forty thousand four hundred and four (4,040,404) class A shares in registered form, having a par value of one pence Sterling (£0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Assembly acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation of the Company, to:

i. increase the current share capital in one or several times up to one hundred thousand pounds Sterling (£100,000.00), by the issue of ten million (10,000,000) new shares to be denominated at the discretion of the Board class A shares and/or class B shares and having the same rights as the existing class A shares unless otherwise provided in any agreement entered into by the Shareholders from time to time;

ii. limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares; and

iii. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.3. The Company recognizes only one (1) owner per share.

6.4. Subject to the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time, the Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Share Transfer.

7.1. No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation) (each, a "Transfer") of all or any part of any Shareholder's interest or shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an associate or by operation of law) shall be valid or effective except with the prior consent of the Board, which consent may be given or withheld in the Board's sole discretion and in accordance with the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

7.2. Notwithstanding the above, a share Transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. No Transfer of an interest or share in violation of this article shall be valid or effective, and the Company shall not recognize such a Transfer, for the purpose of making distributions or otherwise with respect to interests or shares in the Company.

Art. 8. Pre-emption right.

8.1. During the entire duration of the Company, except in case of Transfer to an affiliate in accordance with the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time, Transfers to any transferees, for any reason whatsoever, are subject to a pre-emption right to be exercised in accordance with the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

8.2. In any event, exercise of the pre-emption right must be for all the proposed Transfer, failing which the transferor will be free to transfer to the transferee.

III. Management - Representation

Art. 9. Appointment and Removal of Directors.

9.1. The Board shall at all times consist of at least three (3) directors (each, a "Director"). The Board shall be composed of Directors of category A and of category B.

9.2. The number of Directors may be increased by a vote of two-thirds of the Company's share capital at an annual General Assembly. Each member of the Board shall serve for a term ending on the date of the sixth annual General Assembly following the annual General Assembly at which such Director was elected; provided, that the term of each member of the Board shall continue until the election and qualification of a successor and be subject to such Director's earlier death, resignation or removal.

9.3. The Board shall provide notice of an annual General Assembly to the Shareholders not less than 15 business days (where "business days" means any day other than a Saturday, Sunday or other day on which commercial banks in London or Luxembourg are authorized by law to be closed) prior to such annual General Assembly. At each annual General Assembly of the Shareholders, the Director whose term has expired shall be subject to re-election by the annual General Assembly. To the extent that an investment manager has been appointed by the Board and that this investment manager is also a Shareholder, it shall have the ability to nominate candidates to serve on the Board no later than 30 days prior to the annual General Assembly. The Company shall distribute to each Shareholder no later than 10 days prior the annual

General Assembly the proposed slate of candidates for the Board. The Shareholders shall vote in favour of the number of candidates nominated by such investment manager, but may vote against an individual candidate, in which such investment manager shall be entitled to nominate a replacement candidate.

9.4. In the event that a member of the Board ceases to serve as a Director as result of death, disability, retirement, resignation or otherwise, the vacancy on the Board so created shall be filled for the remainder of the unexpired term by a majority vote of the remaining members of the Board until a new Director has been appointed at the immediately following General Assembly.

9.5. Shareholders holding at least 10% of the shares, any investment manager appointed as such by the Board and any affiliate of such investment manager holding share(s) of the Company shall have the ability to call a special meeting of the Shareholders for the purpose of removing members and electing members to the Board to replace the removed members.

Art. 10. Board of Directors.

10.1. Powers of the Board

i. All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law, the Articles or any agreement entered into by the Shareholders from time to time fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

ii. Powers may be delegated for specific matters to one or several agents, including without limitation, to investment advisors and managers, by the Board to provide professional services, including, without limitation, investment management, advisory, administrative, accounting, auditing, bookkeeping, legal, tax and consulting services.

iii. The Board is authorized to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or several Directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several Directors, the Board must report to the annual General Assembly any salary, fees and/or any other advantages granted to such Director(s) during the relevant financial year.

iv. The Board may create and establish any committee to provide it with knowledge, insight and recommendations in connection with the performance of the corporate object of the Company.

10.2. Procedure

i. The Board will appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Assemblies.

ii. The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg. Notwithstanding the prior sentence, the Board shall not meet in the United Kingdom.

iii. Written notice of any meeting of the Board is given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

iv. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

v. A Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

vi. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, among which there shall be at least one Director of category A and one Director of category B. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Directors present or represented, with the approval of at least one Director of category A and one Director of category B. The chairman has a casting vote in the event of tie.

vii. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one Director of category A and one Director of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one Director of category A and one Director of category B.

viii. Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the prior sentence, any Director that participates in a meeting remotely from the United Kingdom shall not be allowed to actively participate in the meeting and shall only be allowed as an observant to such meeting.

ix. Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

x. Any Director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Assembly.

10.3. Representation

- i. The Company will be bound by the joint signature of at least one Director of category A and one Director of category B.
- ii. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 11. Sole Director.

11.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole Director until the ordinary General Assembly following the introduction of an additional Shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the Directors is to be read as a reference to such sole Director, as appropriate.

11.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole Director having a conflicting interest.

11.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Directors.

12.1. The Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles, the Law and any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

12.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers, Directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as Director of the Company), the investment advisors and managers of the Company, their officers, directors, shareholders, agents, partners and employees, the members of any committee and board established by the Board as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated by the Board (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as Director of the Company), will be indemnified out of the assets of the Company and held harmless by the Company against any and all debts, liabilities, actions, proceedings, claims and demands, any and all damages and penalties, as well as costs and expenses relating thereto (including reasonable legal fees) incurred by them and (i) arising out of or in connection with or relating to or resulting from the provision (or failure to provide) by them of services to or in respect of the Company, or (ii) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company or (iii) which arise from them having acted as director (administrateur), observer (censeur) or member of supervisory board (conseil de surveillance), or any equivalent position in a portfolio company of the Company or in an affiliate of a portfolio company of the Company, or as member of any committee of the Company; provided, however, that such indemnified person will not be so indemnified with respect to any matter resulting from its wilful misconduct (where "wilful misconduct" means (i) wilful misconduct or (ii) gross negligence or (iii) criminal offence or (iv) fraudulent behaviour or (v) material breach of any agreement entered into by the Shareholders from time to time or these Articles or (vi) material breach of the laws and regulations applicable to any potential investment manager of the Company and the Company or (vii) the fact for any potential investment manager of the Company to cease being authorised to manage the Company or (viii) any conduct that has been deemed a "Wilful Misconduct" of an affiliated fund (or any equivalent concept).

12.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a Director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other director, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence, willful malfeasance or intentional misconduct.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of Shareholders.

13.1. Powers and voting rights

- i. Resolutions of the Shareholders are adopted at General Assembly. The General Assembly has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.
- ii. Each share entitles to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

- i. The General Assembly will be convened by the Board which will provide notice of each General Assembly to all Shareholders. Shareholders holding at least ten per cent (10%) of the shares of the Company have the ability to call a General Assembly.
- ii. If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Assembly may be held without prior notice.
- iii. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Assembly.

iv. Each Shareholder may participate in any General Assembly by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

v. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Assembly are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

vi. Unless otherwise provided in these Articles or in any agreement entered into by the Shareholders from time to time, resolutions of the General Assembly are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

vii. The extraordinary General Assembly may amend the Articles only if at least two-third of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Assembly may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Assembly and indicate the date and results of the previous General Assembly. The second General Assembly deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Assemblies, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

viii. Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

Art. 14. Sole Shareholder.

14.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Assembly.

14.2. Any reference in the Articles to the General Assembly is to be read as a reference to such sole Shareholder, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the officers, Directors and statutory auditors towards the Company.

15.3. One month before the annual General Assembly, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

15.4. The annual General Assembly is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Assembly is held on the following business day.

15.5. The annual General Assembly may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 16. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises agréés.

16.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (Commissaires).

16.2. The operations of the Company will be supervised by one or several Réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

16.3. The General Assembly appoints the statutory auditors/ Réviseurs d'entreprises agréés and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

16.4. Notwithstanding articles 16.2 and 16.3, the Board is entitled to appoint one or more Réviseurs d'entreprises agréés or chartered accountants to act as independent auditor of the Company unless otherwise required by law.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.2. The General Assembly determines how the balance of the annual net profits is allocated in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Shareholders from time to time. It may allocate such balance

to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Shareholders from time to time, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Board;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- iv. in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the Réviseur d'entreprises agréé must verify whether the above conditions have been satisfied.

17.4. Each holder of class B shares may be required until the final date of liquidation of the Company, to return all or any portion of distributions to such holder of class B shares to the extent the Board determines, in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Shareholders from time to time, that such returns are necessary to make up any potential shortfall of distributions on class A shares as may be further described in any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Assembly, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles and subject to the terms and conditions of any agreement entered into by the Shareholders from time to time. The General Assembly appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Assembly, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

18.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them in accordance with the terms and conditions of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VII. General provisions

Art. 19. General provisions.

19.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «INDUSTRIAL LENDING 1» (l'«Assemblée»), une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176.240, constituée le 26 mars 2013 selon acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché du Luxembourg, agissant

en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Séverine HACKEL, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement dénommés le «Conseil de l'Assemblée».

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et le Conseil de l'Assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'Assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente Assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'actions de Classe A et Classe B, étant entendu que les actions existantes deviendront des actions de Classe A.

2. Conversion des actions existantes quatre million quarante mille quatre cents quatre (4,040,404) actions de Classe A, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale d'un penny (£ 0.01).

3. Modification de l'article 4 (Durée) des statuts de la Société.

4. Refonte des statuts de la Société.

5. Divers.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de créer des actions de Classe A et Classe B, étant entendu que les actions existantes deviendront des actions de Classe A.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir les actions existantes en quatre million quarante mille quatre cents quatre (4,040,404) actions de Classe A, toutes de forme nominative avec une valeur nominale d'un penny (£ 0.01).

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 4 (Durée) des statuts de la Société ayant désormais le contenu suivant:

" 4.1. La durée de la Société se poursuivra pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société, sauf si elle est dissoute à une date antérieure conformément aux dispositions des présents Statuts ou tout accord conclu par les Actionnaires de temps à autre ou étendu conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et refondre les Statuts de la Société ayant désormais le contenu suivant:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «INDUSTRIAL LENDING 1» (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (les «Actionnaires») et concernant l'assemblée générale des Actionnaires, l'«Assemblée Générale»), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, bons de souscription, options, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La durée de la Société se poursuivra pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société, sauf si elle est dissoute à une date antérieure conformément aux dispositions des présents Statuts ou tout accord conclu par les Actionnaires de temps à autre ou étendu conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante mille quatre cent quatre livres sterling et quatre pence (£40.404,04), représenté par quatre millions quarante mille quatre cent quatre (4.040.404) actions de Classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (£0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif de la Société, à:

- i. augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, jusqu'à cent mille livres sterling (£100.000,00), par l'émission de dix millions (10.000.000) nouvelles actions qui seront dénommées actions de Classe A et/ou actions de Classe B à la discrétion du Conseil ayant les mêmes droits que les actions de Classe A existantes sauf de tout accord contraire conclu de temps à autre entre les Actionnaires;
- ii. limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et
- iii. faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté par chaque Actionnaire sur demande.

6.3. La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.4. Conformément à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, la Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Cession d'actions.

7.1. Aucune vente, cession, transfert, échange, nantissement, engagement ou autre acte de disposition (incluant la concession de toute participation) (chacun, un «Transfert») de tout ou partie de la participation ou des parts d'un Actionnaire, qu'elle soit directe ou indirecte, volontaire ou involontaire (ce qui inclut, sans limitation, à un associé ou de plein droit) ne sera valide ou effectif, sans l'approbation préalable du Conseil, laquelle peut être accordée ou refusée par le Conseil à son entière discrétion et conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

7.2. Nonobstant ce qui précède, un Transfert d'actions n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifié à la Société ou accepté par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3. Aucun Transfert d'une participation ou action effectué en violation de cet article ne sera valide ou effectif et la Société ne reconnaîtra pas un tel Transfert, aux fins d'effectuer des distributions ou autrement relativement aux participations ou actions de la Société.

Art. 8. Droit de préemption.

8.1 Pendant toute la durée de la Société, excepté dans le cas d'un Transfert à un affilié conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, les Transferts à tout cessionnaire, pour quelque raison que cela soit, sont soumis à un droit de préemption devant être exercé conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

8.2 Dans tous les cas, l'exercice du droit de préemption doit exister pour tout Transfert proposé, à défaut d'exercice de ce droit, le cédant sera libre de transférer au cessionnaire.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et Révocation d'Administrateurs.

9.1. Le Conseil doit à tous moments comprendre au moins trois (3) administrateurs (chacun, un «Administrateur»). Le Conseil est composé d'Administrateur de catégorie A et de catégorie B.

9.2. Le nombre d'Administrateurs peut être augmenté par un vote des deux tiers du capital de la Société lors d'une l'Assemblée Générale annuelle. Chaque membre du Conseil remplira son mandat pour une durée finissant à la date de la sixième Assemblée Générale annuelle suivant l'Assemblée Générale annuelle, à laquelle cet Administrateur aura été élu; étant entendu que le mandat de chaque membre du Conseil continuera jusqu'à l'élection et qualification d'un successeur et sous réserve du décès, démission ou renvoi dudit Administrateur.

9.3. Le Conseil devra notifier les Actionnaires d'une Assemblée Générale annuelle pas moins de 15 jours ouvrables («jours ouvrables» signifie tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour de fermeture autorisée par la loi à l'égard des banques commerciales à Londres ou à Luxembourg) avant ladite Assemblée Générale annuelle. Lors de chaque Assemblée Générale d'Actionnaires, les Administrateurs dont le mandat aura expiré seront soumis à réélection par l'Assemblée Générale annuelle. Dans la mesure où un gestionnaire de placements est nommé par le Conseil et que ce gestionnaire de placements est également un Actionnaire ont la possibilité de nommer des candidats pour un mandat au Conseil au plus tard 30 jours avant l'Assemblée Générale annuelle. La Société distribuera à chaque Actionnaire au plus tard 10 jours avant l'Assemblée Générale annuelle la liste proposée des candidats au Conseil. Les Actionnaires doivent voter en faveur du nombre de candidats nommé par le gestionnaire de placements, mais peuvent voter contre un candidat individuel, pour lequel le gestionnaire de placements aura le droit de nommer un candidat de remplacement.

9.4. Si un membre du Conseil cesse d'être Administrateur pour cause de mort, incapacité, retraite, démission ou autrement, la vacance au Conseil ainsi créée sera comblée pour le reste du mandat non-terminé, par un vote à la majorité des membres restants du Conseil jusqu'à ce qu'un nouvel Administrateur soit nommé à l'Assemblée Générale suivant immédiatement.

9.5. Les Actionnaires détenant au moins 10% des actions, tout gestionnaire de placements nommé en tant que tel par le Conseil et tout affilié du gestionnaire de placements détenant une ou des action(s) de la Société auront la possibilité de convoquer une assemblée spéciale des Actionnaires dans le but de révoquer des membres et d'élire des membres du Conseil pour remplacer les membres révoqués.

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. Pouvoirs du Conseil.

i. Tous les pouvoirs non expressément réservés à ou aux Actionnaires par la Loi, les Statuts ou tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

ii. Des pouvoirs peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques, y compris, sans limitation, aux conseillers et gestionnaires de placements, pour fournir des services professionnels, y compris, sans limitation, des services de gestion de placements, de conseil, administratifs, de comptabilité, d'audit, de tenue de livres, juridiques, fiscaux et de conseils.

iii. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société à cet égard à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant soit individuellement ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous salaires, émoluments et/ou tous autres avantages alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

iv. Le Conseil peut créer et établir tout comité pour lui fournir une expertise, des idées et des recommandations en relation avec la poursuite de l'objet social de la Société.

10.2. Procédure

i. Le Conseil élira en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

ii. Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) quelconques Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui en principe, est à Luxembourg. Nonobstant la phrase précédente, le Conseil ne se réunira pas au Royaume-Uni.

iii. Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

iv. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

v. Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

vi. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, dont au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés, avec l'approbation d'au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

vii. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil est signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B. Des copies ou des extraits dudit procès-verbal pouvant être utilisés lors de procédures juridictionnelles ou autres seront signés par le président ou par un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B.

viii. Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase précédente, tout Administrateur qui participe à une réunion de manière éloignée à partir du Royaume-Uni n'aura pas le droit de participer activement à la réunion et sera uniquement admis en tant qu'observateur lors de cette réunion.

ix. Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

x. Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.3. Représentation

i. La Société est engagée par la signature conjointe d'au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B.

ii. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Administrateur unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un Administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un Actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux Administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Administrateur unique.

11.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être consignées dans des procès-verbaux et, sauf conduites sous des conditions normales dans le cadre des opérations courantes, doivent être ainsi consignées si elles sont intervenues avec son Administrateur unique ayant un intérêt opposé.

11.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Administrateurs.

12.1. Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts, à la Loi et à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

12.2. Dans la mesure où cela est autorisé par le droit luxembourgeois, les gérants, Administrateurs ou tous autres agents de la Société (ce qui inclut, afin d'éviter toute incertitude, le représentant permanent de toute personne morale nommé comme Administrateur de la Société), les conseillers et gestionnaires de placement de la Société, leurs directeurs, administrateurs, actionnaires, agents, associés et employés, les membres de tout comité et conseil établi par le Conseil ainsi que les personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil (ce qui inclut, afin d'éviter toute incertitude, le représentant permanent de toute personne morale nommé comme Administrateur de la Société), seront indemnisés sur base des actifs de la Société et ne pourront être tenus responsables par la Société pour toute dette, préjudices, actions, procédures, plaintes et demandes, tous les dommages et pénalités, ainsi que les coûts et dépenses (incluant les frais de justice raisonnables) supportés par eux et (i) résultant ou étant en lien avec la prestation (ou l'absence de prestation) de services relatifs à la Société, ou (ii) qui autrement résultent des opérations, affaires ou activités de la Société, ou (iii) du fait d'avoir agi en tant qu'administrateur, censeur ou membre du conseil de surveillance ou tout autre position équivalente dans une société de portefeuille de la Société ou dans un affilié d'une société de portefeuille de la Société ou en tant que membre de tout comité de la Société; étant cependant exclu que cette personne ne soit pas indemnisée contre tout acte résultant de sa faute grave («faute grave» signifie (i) faute grave ou (ii) négligence grave ou (iii) infraction pénale ou (iv) conduite frauduleuse ou (v) inexécution grave de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires ou de ces Statuts ou (vi) inexécution grave des lois et règlements applicables à tout gestionnaire de portefeuilles potentiel de la Société et la Société ou (vii) toute conduite considérée comme «faute grave» d'un fond affilié (ou tout concept équivalent).

12.3. Dans la mesure où cela est autorisé par le droit luxembourgeois et sauf disposition contraire de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un Administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou défaillances d'un autre Administrateur, ou pour toute perte ou dommage causé par erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou malchance qui arriverait dans l'exécution de leurs obligations, sauf si les mêmes résultats sont nés de leur faute grave, malversation délibérée ou faute intentionnelle.

IV. Actionnaire(s)

Art. 13. Assemblées générales des Actionnaires.

13.1. Pouvoirs et droits de vote

i. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

ii. Chaque action donne droit à un (1) vote.

13.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

i. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil qui enverra une convocation pour chaque Assemblée Générale à chaque Actionnaire. Les Actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) des actions de la Société pourront convoquer une Assemblée Générale.

ii. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

iii. Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

iv. Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

v. Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

vi. Sauf dispositions contraires prévues par les Statuts ou tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quel que soit la proportion du capital social représentée.

vii. L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si les deux-tiers au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui

modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quel que soit la proportion du capital représentée. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

viii. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 14. Actionnaire unique.

14.1. Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), l'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Actionnaire unique.

14.3. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 15. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

15.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

15.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

15.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 16. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.

16.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

16.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

16.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

16.4. Nonobstant les articles 16.2 et 16.3, le Conseil est en droit de nommer un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou comptables agréés pour agir comme auditeur indépendant de la Société, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en conformément aux dispositions légales applicables.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et (iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

17.4. Tout détenteur d'actions de Classe B pourra être tenu, jusqu'à la clôture de la liquidation Société, de rembourser tout ou partie des distributions faites à ce détenteur d'actions de Classe B, dans la mesure où le Conseil détermine que, conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires, ces remboursements sont nécessaires pour combler toute insuffisance éventuelle des distributions d'actions de Classe A tel que cela pourrait être prévu par tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux conformément aux dispositions de tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci ayant signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. AREND, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 avril 2013. Relation: EAC/2013/4703. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013049262/752.

(130060193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Fall Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.615.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Saba Capital Master Fund Ltd., an investment fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman Islands under number WK-225382,

here represented by Carole Cois, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 4th, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Fall Co 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto. The Company may however not grant loans as originator to other persons than subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The shares of the Company may at all times only be held by a sole shareholder and any holding or acquisition of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any such transfer or acquisition shall always be void.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the sole shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder for all of the shares of the Company. In case the shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the shares until the relevant transfers of shares have been unwound.

7.3 The sole shareholder may not at any time transfer the shares of the Company held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer and treat any such transferee as the owner of such shares for any purpose.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the sole shareholder

Art. 8. Decisions of the sole shareholder.

8.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in the Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

8.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

Art. 9. Convening general meetings.

9.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers or by the sole shareholder, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.3 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

10.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

10.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

10.4 Participation in a general meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

Art. 11. Minutes of general meetings.

11.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder who requests to do so.

11.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

D. Management

Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

12.2 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

12.3 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

12.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

12.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 13. Election, Removal and Term of office of managers.

13.1 The manager(s) shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause ("causes légitimes"), by a decision of the sole shareholder.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager.

14.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 If the sole shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.2. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the sole shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Saba Capital Master Fund Ltd, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1.400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Kenneth J. Weiller, born in Maryland, USA, on November 18, 1957, professionally residing at 405 Lexington Avenue, 58th Floor, New York, NY 10174, USA, as a class A manager
 - (ii) Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager
 - (iii) Laetitia Antoine, born in Woippy, France, on March 30, 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le cinq avril,

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Saba Capital Master Fund Ltd., un fond d'investissement constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-225382,

représenté ici par Carole Coïs, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 4 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire afin de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fall Co 1 S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre procédé ainsi que la cession par la vente, l'échange, ou par tout autre procédé, de valeurs mobilières de tout genre et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut acquérir par voie d'achat, de souscription ou par tout autre procédé, transférer, vendre, échanger, ou par tout autre procédé, ainsi que vendre à découvert ou effectuer toute opération d'achat et de vente avec appel de marge ou financer, ou par tout autre procédé, des actions, obligations, titres de créance, warrants, instrument de dette et des titres de participation ainsi que tout autre titre de financement et les contrats y relatifs. La Société ne peut accorder de prêts en tant que prêteur qu'à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, obligations et titres de créance et de dette et/ou des titres de participations. La Société peut prêter des fonds, y compris les intérêts de prêts et/ou d'émission d'actions ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

2.4 La Société peut également accorder des garanties et des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations en relation avec les opérations avec appel de marge et les activités de vente à découvert ou autres, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou par tout autre procédé créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

2.5 La Société peut conclure, émettre et exécuter des opérations d'échanges à terme, d'options, de rachats, de prêts d'actions et des opérations similaires. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'assurer une gestion efficace, y compris les techniques et les instruments destinés à protéger contre les crédits, le change, les risques de taux d'intérêts et autres risques, sans que l'on se limite à de telles techniques et/ou de tels instruments.

2.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. Les objets sociaux comprennent toute opération ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec les objets sociaux énumérés précédemment.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'associé unique.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre les activités de la Société se sont produits ou sont sur le point de se produire au siège social, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois pas d'impact sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique de la Société.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.3 Les parts sociales de la Société ne peuvent être détenues que par l'associé unique et toute détention ou acquisition de parts sociales par plus d'un associé est proscrite et tout transfert ou acquisition de ce type sera considéré comme nul et non avenu.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est conservé au siège social de la Société où il est mis à la disposition de l'associé unique pour vérification. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription nominative peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé unique.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur des parts sociales de la Société. Dans le cas où les parts sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce que les transferts de parts soient levés.

7.3 L'associé unique peut transférer les parts sociales de la Société que si il transfère 100% des parts sociales de la Société. Si l'associé unique procède à un transfert prohibé tel que défini à la disposition précédente, ce transfert sera nul et non avenu et la Société n'enregistrera pas un tel transfert et ne considérera pas ce cessionnaire en tant que détenteur de ces parts sociales.

7.4 Tout transfert de parts sociales deviendra opposable à la Société et aux tiers par le biais de la notification du transfert, ou de l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

C. Décisions de l'associé unique

Art. 8. Décisions de l'associé unique.

8.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans le cas où le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts ou par la Loi doit être lue comme étant une référence à «l'associé unique».

8.2 L'associé unique est investi des pouvoirs expressément attribués par la loi et par lesdits statuts. Le cas échéant, les dispositions desdits statuts et de la Loi relatives aux assemblées générales s'appliquent aux décisions de l'associé unique prises par voie écrite.

Art. 9. Convocation aux assemblées générales.

9.1 L'assemblée générale de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par l'associé unique, le cas échéant, pour être tenue au lieu et à la date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.3 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare qu'il a été informé de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Conduite des assemblées générales - Vote par résolution écrite.

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécifiquement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables.

10.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

10.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

10.4 L'associé unique qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent.

Art. 11. Procès-verbal des assemblées générales.

11.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique qui en fait la demande.

11.2 De même, l'associé unique peut rédiger et signer le procès-verbal de ses décisions.

D. Gérance

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés.

12.2 En cas de pluralité de gérants, la Société est dirigée par un conseil de gérance qui sera composé de plusieurs classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

12.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou d'un pouvoir sous seing privé.

12.4 Si la Société est gérée par un gérant unique, et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans les statuts doit être lue comme étant une référence au «gérant unique».

12.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

Art. 13. Election, Révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

13.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans besoin de cause légitime, par décision de l'associé unique.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.

14.1 En cas de vacance d'un poste de gérant suite à son décès, à une incapacité légale, une faillite, une démission ou pour tout autre motif, il peut être procédé à son remplacement de manière temporaire et ce pour une période ne pouvant excéder le mandat initial. La prochaine assemblée décidera du remplacement définitif conformément aux dispositions légales applicables.

14.2 En cas de vacance d'un gérant unique, celle-ci est comblée sans délai par l'assemblée générale.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation ne sera pas requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.3 De même, un tel avis de convocation ne sera pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être obligatoirement membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance préside toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie de cet écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants mais pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

16.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions circulaires ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président, en son absence par le président temporaire et par le secrétaire ou par deux (2) gérants ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où l'associé unique de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale de l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes allouées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles. Le montant à distribuer ne doit pas excéder la somme totale des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, et diminué des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée, ou toute autre réserve distribuable, peut être librement distribuée à l'associé unique conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique décidant la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué à l'associé unique.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.
2. Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par Saba Capital Master Fund Ltd. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Kenneth J. Weiller, né dans le Maryland, Etats Unis d'Amérique, le 18 novembre 1957, résidant professionnellement au 405 Lexington Avenue, 58th Floor, New York, NY 10174, USA, gérant de classe A,
 - (ii) Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B,
 - (iii) Laetitia Antoine, née à Woippy, France, le 30 mars 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COÏS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17002 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049170/539.

(130060123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ecore Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ecore Luxembourg S.A., (anciennement: RECYLUX GROUP S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.793,

dûment représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Bruce MONNIER et Monsieur Guillaume DAUPHIN, eux-mêmes ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Bertrange le 12 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "Ecore Transport Luxembourg Sàrl.", ayant son siège social au 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire alors de résidence à Pétange en date du 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 9 novembre 2000 et modifié en dernier lieu en date du 23 mai 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1675 du 4 juillet 2012.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour des présentes est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet au 4 mars 2013;

2. Modification conséquente de l'article 4.1. des statuts de la Société;

3. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 462, Route de Longwy, L-4832 Rodange au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet au 4 mars 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 4.1. des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à la présente modification, est estimé approximativement à mille cents euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15731. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013049150/55.

(130060099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Rex Parent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.899.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2013 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'administrateur de catégorie A suivants à compter du 8 octobre 2012:

Monsieur Marco Jesi, né le 12 octobre 1949 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 4, Via A.M. Grancini, I-20145 Milan, Italie.

2. Démission de l'administrateur de catégorie A suivants à compter du 22 octobre 2012:

Monsieur John von Spreckelsen, né le 23 octobre 1942 à Hamburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 204, Old Woking Road, White Ladies, GU22 8HN Woking, Surrey, Royaume-Unis.

3. Démission de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 16 avril 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination de l'administrateur suivant à compter du 16 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité d'administrateur unique de la Société ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Démission du commissaire aux comptes suivant à compter du 16 avril 2013:

La société Ernst & Young, immatriculée sous le numéro B47771 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

6. Nomination du commissaire aux comptes suivant pour une durée indéterminée à compter du 16 avril 2013:

La société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rex Parent S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur unique

Référence de publication: 2013049428/36.

(130060063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

All Properties Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.477.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013052412/16.

(130064203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Alfamar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 117.484.

—
Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société tenue en date du 16 avril 2013 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052410/12.

(130064624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.